

Guide de communication pour les associations de Sassenage

Votre point de contact unique

Toutes vos demandes doivent exclusivement être adressées au Centre associatif Saint-Exupéry, qui assurera la liaison avec le service communication de la Ville.

Coordonnées :

- Adresse : 4 bis square de la Libération, 38360 Sassenage
- Téléphone : 04 76 26 50 99
- Email : centre-saintexupery@sassenage.fr

Les outils de communication disponibles

La Ville de Sassenage s'engage à soutenir au maximum les associations de la commune. Le service communication est là pour accompagner au mieux et de manière équitable chacune de vos initiatives et donner de la visibilité à vos événements. La Ville encourage les associations à développer leur autonomie en matière de communication et intervient en complément pour amplifier votre visibilité.

Facebook

- La Ville peut **partager ou liker** vos publications existantes
- La Ville ne crée pas de publications propres pour les événements associatifs
- **Bonne pratique** : Identifiez **@Ville de Sassenage** dans vos publications pour faciliter le repérage

Instagram

- La Ville peut **partager en story ou liker** vos publications existantes
- La Ville ne crée pas de publications propres pour les événements associatifs
- **Bonne pratique** : Identifiez **@VilleSassenage** dans vos publications pour faciliter le repérage

Création d'affiches

La Ville peut vous accompagner dans la création de vos affiches, selon la disponibilité du service et l'anticipation de votre demande.

Délai à respecter : envoyez votre demande au moins 1 mois avant votre événement

Informations à fournir

Pour permettre une création efficace, merci de transmettre les éléments suivants :

- Date et horaires : jour, mois, heures de début et fin (ou durée)
- Nom de l'événement ou animation
- Lieu : adresse complète
- Association organisatrice : nom
- Description : grandes lignes et esprit de l'événement
- Public cible : tranche d'âge des participants
- Tarifs : montants ou mention "gratuit"
- Modalités d'accès : libre ou sur inscription/réservation
- Contact : téléphone et/ou email
- Partenaires : logos à faire apparaître (si nécessaire)

Impression et distribution

- **40 affiches A3 maximum** seront imprimées par événement
- L'affichage et la distribution sont de la responsabilité de l'association

Si vous créez vos propres supports

Dès lors que vous êtes soutenus par la Ville (salle mise à disposition, subvention, accompagnement logistique, etc.), le logo de la Ville de Sassenage doit systématiquement apparaître en bas à droite de vos supports de communication.

Le logo de la Ville et son guide d'utilisation sont téléchargeables sur le site de la Ville : <https://www.sassenage.fr/21408-en-aide-aux-associations.htm>

Sassenage Magazine

Le magazine municipal est un excellent moyen de communiquer sur vos actions auprès de tous les habitants.

Délai à respecter : envoyez votre demande au moins 2 mois avant la parution souhaitée

Processus

- Votre demande sera intégrée aux sujets identifiés pour le numéro
- Un arbitrage sera effectué en fonction du nombre de sujets proposés

- Toutes les demandes sont étudiées dans un souci d'équité entre associations

Panneaux numériques

Les panneaux d'affichage numériques de la Ville offrent une visibilité en temps réel dans l'espace public.

Délai à respecter : envoyez votre affiche 15 jours à 3 semaines avant votre événement

Conditions de diffusion

- La diffusion est assurée selon le flux des demandes en cours
- **Durée d'affichage : 1 semaine par événement**
- **Format requis : JPG ou PDF, format A4 ou A3 classique**